

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 juin 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1238

présenté par  
M. Denaja

-----

**ARTICLE 13 BIS**

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« qu’elles rencontrent dans »,

les mots :

« relatives à ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer le mot : « relatives ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.